REVIBE

CADRE ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE

Applicable à tous les facilitateurs, professionnels, intervenants et partenaires

1. MISSION

Chez REVIBE, nous créons des espaces sécuritaires et inclusifs favorisant le mieux-être individuel et collectif. Notre mission est de soutenir la reconnexion à soi, aux autres et à son environnement à travers des retraites, des événements et des services d'accompagnement. Ces activités sont réalisées dans le respect des lois et réglementations en vigueur dans le pays d'exercice de chaque praticien, ainsi que des normes professionnelles applicables et des fondements scientifiques ou reconnus qui soutiennent les services proposés.

2. VALEURS FONDAMENTALES

Nos valeurs guident nos actions et protègent le bien-être des clients, des intervenants et de REVIBE :

- **Bienveillance et respect** – Créer un climat accueillant et sécuritaire.
- **Responsabilité** – Assumer nos paroles, nos actions et leurs conséquences.
- **Intégrité** – Offrir uniquement des services correspondant à nos compétences et accréditations.
- **Collaboration** – Travailler en équipe et favoriser le soutien mutuel.
- **Adaptabilité** – Ajuster nos interventions aux besoins et aux contextes.
- **Transparence** – Être clairs sur nos intentions, nos limites et nos méthodes.
- **Apprentissage continu** – Évoluer à travers la formation, l'expérience et la rétroaction.
- **Résilience et persévérance** – Maintenir notre engagement malgré les obstacles.
- **Fidélité aux engagements** – Respecter la mission et la vision de REVIBE.

3. PRINCIPES ÉTHIQUES

3.1 Respect et dignité

- Traiter chaque client avec considération, sans discrimination liée à l'âge, au genre, à l'orientation, aux croyances, à l'origine ou à la condition.
- Maintenir un environnement inclusif et exempt de tout comportement abusif.

3.2 Confidentialité

- Protéger les informations personnelles conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, selon la juridiction du praticien et celle du client.
- Obtenir un consentement écrit avant tout enregistrement (photo, vidéo, audio), en précisant l'usage prévu.

3.3 Intégrité professionnelle

- Offrir uniquement les services pour lesquels nous possédons la formation, les compétences et/ou les accréditations nécessaires.
- Informer les clients des objectifs, contre-indications, effets indésirables possibles, ainsi que des fondements (scientifiques ou autres) qui soutiennent les services proposés.
- Obtenir un consentement libre et éclairé avant toute intervention.
- Être transparents sur nos limites et référer, au besoin, vers un autre professionnel qualifié.
- Éviter tout conflit d'intérêts ou relation inappropriée avec les clients.

3.4 Sécurité physique et émotionnelle

- S'assurer que toutes les activités respectent les normes de sécurité applicables.
- Adapter les interventions aux capacités physiques et psychologiques des clients.
- Intervenir rapidement si la sécurité ou le bien-être d'une personne est compromis.

3.5 Collaboration et esprit communautaire

- Respecter les autres membres de l'équipe et les partenaires.
- Contribuer positivement à l'ambiance de travail et au climat de confiance.
- Partager nos connaissances et soutenir la réussite collective.

4. CONDITIONS D'EXERCICE ET PROTECTION DU PUBLIC

4.1 Respect des lois et ordres professionnels

- Les professionnels réglementés (psychologues, psychoéducateurs, travailleurs sociaux, infirmiers, etc.) doivent exercer en conformité avec les lois et codes de déontologie de leur ordre ou organisme de réglementation, dans leur pays d'exercice.
- Les intervenants non réglementés (ex. : yoga, méditation, coaching, breathwork) ne peuvent pas poser d'actes réservés aux professions de la santé ou de la santé mentale, peu importe le pays d'exercice. Ils doivent présenter leurs services comme de l'accompagnement de mieux-être et non comme des traitements de santé.

4.2 Transparence envers les clients

- Chaque intervenant doit préciser son rôle, ses qualifications et ses limites.
- Il est interdit d'utiliser un titre ou une appellation qui prête à confusion (ex. « thérapeute » sans reconnaissance officielle).
- Lorsque les activités ne reposent pas sur des données probantes, les clients doivent en être clairement informés.

4.3 Consentement libre et éclairé

Tout client doit recevoir une information claire sur :

- la nature et les objectifs de l'intervention,
- les risques et contre-indications possibles,
- les alternatives disponibles,
- son droit de se retirer en tout temps.
- Le consentement doit être documenté (formulaire écrit ou acceptation électronique).

4.4 Non-substitution médicale

> *Les services de REVIBE ne remplacent pas un suivi médical ou par un professionnel habileté. Les clients sont encouragés à consulter un professionnel qualifié pour toute condition de santé ou de santé mentale.*

4.5 Assurance et responsabilité

- Chaque intervenant doit détenir une assurance responsabilité professionnelle couvrant ses activités.
- REVIBE peut exiger une preuve d'assurance et se réserve le droit de vérifier les diplômes et antécédents des collaborateurs.

4.6 Supervision et contrôle de la qualité

- REVIBE se réserve le droit de mettre fin à une collaboration en cas de manquement éthique, légal ou sécuritaire.
- Tout comportement grave pourra être signalé aux autorités compétentes (ordre professionnel, organisme de réglementation, police).

5. CODE DE CONDUITE

5.1 Comportements attendus

- Arriver préparé et à l'heure.
- Utiliser un langage respectueux et professionnel.
- Respecter les horaires, consignes et rôles établis.
- Préserver la confidentialité.
- Obtenir et respecter le consentement libre et éclairé des clients.
- Aviser rapidement en cas d'imprévu.
- Maintenir une conduite professionnelle en tout temps, même dans un contexte amical.

5.2 Comportements interdits

Il est strictement interdit de :

- Harceler, discriminer, intimider ou ridiculiser.
- Adopter un comportement violent (verbal, physique, psychologique ou sexuel).
- Abuser d'une relation d'autorité ou d'influence.
- Consommer ou être sous l'influence de drogues ou d'alcool lors des interventions.
- Utiliser les ressources, le matériel ou les contacts de REVIBE à des fins personnelles non autorisées.
- Diffuser sans autorisation des contenus, images ou témoignages recueillis.

5.3 Engagement professionnel

- Présenter des qualifications et certifications exactes.
- Respecter les lois, règlements et obligations éthiques liés à sa profession.
- Adapter les interventions de manière inclusive et respectueuse de tous les clients.

6. PROCÉDURE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

En cas de non-respect du présent cadre éthique ou du code de conduite, les mesures suivantes peuvent être appliquées :

- Rappel verbal ou écrit.
- Suspension temporaire de la collaboration.
- Exclusion définitive de la communauté REVIBE.
- Selon la gravité, certains cas pourront être signalés aux autorités compétentes (ex. : ordre professionnel, violence, harcèlement, abus, fraude).

7. ENGAGEMENT DU PRATICIEN

En signant le présent document, je reconnais avoir pris connaissance du Cadre éthique et du Code de conduite de REVIBE.

Je m'engage à :

- Respecter en tout temps les principes, règles et valeurs énoncés dans ce document.
- Exercer mes activités dans le respect des lois et règlements applicables dans mon pays d'exercice, ainsi que des normes professionnelles qui s'y rattachent.
- Présenter de façon honnête mes qualifications, compétences et limites.
- Protéger la sécurité, le bien-être et la dignité des clients, ainsi que la réputation de REVIBE.
- Collaborer de façon respectueuse et professionnelle avec les autres membres de l'équipe et partenaires.
- Accepter que tout manquement puisse entraîner des mesures allant du rappel écrit jusqu'à la fin de ma collaboration avec REVIBE, et, selon la gravité, un signalement aux autorités compétentes.

Je confirme que j'ai lu, compris et accepté ce Cadre éthique et ce Code de conduite.

Signature du praticien

Nom du praticien	Signature	Date (JJ / MM / AAAA)